

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022

PRESENTS : COLOMER Patrick, DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, SCOARNEC Carine, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : MINARY Guy qui donne pouvoir à VADROT Pascal ; CUENIN Tiphaine qui donne pouvoir à PATTINGRE Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUIGON Delphine

1- REVISION DES TARIFS DES REPAS LIVRES A DOMICILE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale concernant la revalorisation des tarifs des repas à domicile à compter du 1^{er} janvier 2023. Il est rappelé que lors de la dernière augmentation du prix des repas par la cuisine centrale en mai 2022, le conseil municipal n'avait pas souhaité répercuter la hausse. Cette dernière a été prise entièrement en charge par la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 le tarif du repas à 7.15 € (prix du repas 4.71 €+ livraison 2.44 € = 7.15 €)

2- TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE PLANIFICATION DE L'URBANISME AU PROFIT D'ECLA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'ECLA : le PLU à l'échelle intercommunale soit le PLUi, sachant que le transfert sera obligatoire pour toutes les Communautés de communes et agglomérations courant février 2026. Le débat s'ouvre sur les avantages et les inconvénients d'un PLUi et sur les conséquences directes du PLU de la commune de Courlans. Le Conseil Municipal, à la majorité, refuse le transfert de la compétence de planification de l'urbanisme au profit d'ECLA.

3- ENGAGEMENT RECIPROQUE POUR LE LANCEMENT OU LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME GLOBAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU CŒUR DE BOURG

Le PETR du Pays Lédonien est engagé depuis 2015 dans le programme de revitalisation des bourgs centres développé par le Conseil Régional de la Région Bourgogne Franche-Comté. C'est ainsi qu'une mission d'ingénierie mutualisée a été mise en place par le PETR du Pays lédonien pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur programme de revitalisation. Dans la continuité de cette expérimentation régionale, le PETR du Pays Lédonien, en partenariat avec les intercommunalités, a décidé de conforter cette offre d'ingénierie mutualisée en vue d'accompagner davantage de communes dans la réalisation de programmes globaux d'aménagement des cœurs de bourgs. Ainsi les communes concernées, les intercommunalités et le PETR du Pays Lédonien s'engagent conjointement dans le cadre d'une convention, à mutualiser des moyens en vue de lancer ou mettre en œuvre des programmes globaux d'aménagement et de développement des cœurs de bourgs, sur les intercommunalités du PETR du Pays lédonien. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette convention.

4- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente un droit de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistré jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit : Immeuble cadastré AB n° 28 et 30 : 141, Route de Bletterans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré mentionné ci-dessus.

5- TRAVAUX MAIRIE : DEMANDE SUBVENTION ETAT – DETR – DEPARTEMENT DU JURA – REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Monsieur le Maire rappelle que la mairie n'a pas subi d'amélioration depuis quelques décennies. Afin de réduire les factures d'énergie, il est envisagé de changer les portes et fenêtres de tout le bâtiment. Ces aménagements peuvent bénéficier d'aides financières de l'Etat, du Département du Jura ainsi que la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux de modernisation des ouvertures de la Mairie et sollicite les différentes administrations pour l'attribution d'une subvention pour le projet : **changement des portes et fenêtres de la Mairie** et s'engage à assurer le solde du financement par inscription des crédits au budget de la commune.

6- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

CCI/AEROCLUB : rencontre avec la CCI et les adjoints

Compte-rendu de la rencontre avec les représentants des quartiers :

Bruyères/Montarlier/Poissonnard

Le secrétaire de séance,
Delphine GUIGON



Le Maire,
Alain PATTINGRE

